

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 422 29 septembre 1977  
Quatorzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux  
Jean-Jacques Schilt

## *L'appétit du Ministère public fédéral*

*Parmi les motifs avancés en faveur de la création d'une police fédérale de sécurité, un seul résiste à l'analyse : le maintien de l'ordre. Les autres — protection des chefs d'Etat étrangers et des magistrats helvétiques, des ambassades et des conférences internationales, lutte contre le terrorisme — ne sont que des alibis pour faire passer le projet. Pour toutes ces tâches, la solution actuelle — collaboration des polices cantonales entre elles et avec Berne — suffit.*

*Plusieurs centaines de policiers spécialement entraînés, quatorze véhicules blindés — équipés de mitrailleuses ? — à un demi-million la pièce, il ne peut s'agir que du maintien de l'ordre, de la lutte contre les manifestations qui, selon l'officialité, mettent en péril l'Etat de droit.*

*Toute cette entreprise vise en fait le renforcement du Ministère public fédéral qui, pour l'instant, ne dispose pas d'une force d'intervention propre, et doit limiter son activité aux renseignements.*

*A propos de renseignements on peut estimer par divers recoupements — très grande prudence des directeurs cantonaux de justice et police, pour des motifs politiques évidents; pratique très rare des juges d'instruction — que la plus grande partie des écoutes téléphoniques est ordonnée par le Ministère public. Et ce ne sont pas les affaires criminelles qui occupent le plus les services d'écoutes ! Pourquoi d'ailleurs Kurt Furgler s'est-il battu contre un contrôle parlementaire de ces écoutes ? La police fédérale de sécurité — que nos compatriotes d'outre-Sarine ont déjà baptisé FUPU (Furglerpolizei) — est un des éléments de renforcement des pouvoirs de contrôle dépendant directement de l'exécutif. Nous la rejetons parce que nous sommes convaincus qu'un développement injustifié de la police, surtout sur le plan fédéral où le contrôle des citoyens et du parlement est difficile à opérer, provoquera plus le désordre qu'elle ne contribuera à le prévenir.*

## *Au pied du mur*

C'est malheureusement « a posteriori » que l'on pourra mesurer la crédibilité des adversaires de la « solution » des délais !

On a vu avec surprise, pendant ces dernières semaines, des personnalités marquantes « monter au front » pour stigmatiser la politique familiale de la Confédération, réclamer une amélioration des conditions de vie dans les villes, manifester en faveur des mères célibataires.

Et en effet, il n'a pas fallu longtemps pour reconnaître dans ces redoutables contestataires de l'ordre établi les mêmes personnes qui s'étaient opposées pendant des années à tout progrès dans le domaine du planning familial, à toute évolution dans le secteur de l'éducation sexuelle, à toute propagation systématique de l'information touchant à la con-

traception, entre autres. Aujourd'hui, ces beaux-parleurs sont au pied du mur.

Face à une modification du Code pénal, mijotée par les parlementaires pendant des années et qui ne débouche que sur la consécration d'un « statu quo » pour le moins injuste et discriminatoire (les cantons « libéraux » devraient s'accomoder, semble-t-il, des quelques aggravations apportées au système, moyennant la consécration de distorsions supplémentaires entre la pratique et la loi), on verra certainement toute l'officialité conservatrice monter en première ligne pour imposer l'ouverture de centres de planning familial partout où ils manquent. Pour ne parler que de la première étape indispensable d'une petite révolution de la politique de la famille dans notre pays, inévitable selon les plus fervents adversaires de la « solution » des délais. A quand une prise de position publique de l'Eglise dans ce sens ?

## Politisisation du débat nucléaire: le temps du mépris

*Il ne se passe pas de semaine que nous ne recevions à la rédaction des contributions de lecteurs préoccupés par la question nucléaire. Inutile de préciser que, vu le format restreint de DP, il ne nous est pas possible de publier toutes ces missives, si intéressantes qu'elles soient. Numéro après numéro, nous choisissons donc pour publication celles qui nous semblent le plus directement contribuer à un élargissement du débat en cours; les autres, comme du reste une bonne partie du courrier qui parvient à la rédaction, alimentent la réflexion des groupes de travail de DP, jouant un rôle important, à notre sens, de stimulant de l'équipe rédactionnelle (Réd.).*

« Nos concitoyens désirent avant tout que les problèmes actuels se discutent posément et calmement. » C'est en ces termes qu'un communiqué de l'ATS (12.9.77) a résumé la conviction exprimée par le président de l'Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS), M. Christophe Babaiantz, lors de la dernière assemblée de cette association.

Cette phrase reflète certainement le vœu de la totalité de la population suisse à propos du débat nucléaire évoqué par Monsieur Babaiantz. Pourtant, une question se pose : les promoteurs de l'énergie nucléaire sont-ils bien placés pour rappeler la valeur de la modération dans ce domaine ? A la seule lecture du communiqué, nous voyons que :

1. Le Président de l'UCS s'oppose à la clause du besoin (récemment adoptée par le Conseil fédéral) et au moratoire de quatre ans qui a fait l'objet d'une initiative de 125 000 personnes.

2. Parlant de ce moratoire, il y voit une entrave à la propriété, oubliant que la propriété d'autrui (à Bex, Wabrig, etc.) et la volonté des populations concernées seraient bafouées par la loi d'expropriation envisagée par M. Ritschard en vue de

l'installation de dépôts de déchets radioactifs dangereux pendant des siècles !

3. Il réprovoque les mouvements antinucléaires et se félicite de la fermeté manifestée à Gösigen envers eux, qu'il tient sommairement pour responsables exclusifs des blessés. A part ça beau silence sur les manifestations pacifiques (ex. : pour le moratoire, à Berne, le 28 août).

4. Il déplore la politisation du débat nucléaire. Pourtant, membre de la Commission fédérale de l'énergie, il donne à ce titre avis et recommandations au Conseil fédéral et à d'autres instances politiques. Sont donc visés en fait les politiciens qui s'engagent contre l'énergie nucléaire !

5. De plus, on sait que le Président de l'UCS cautionne une information qui, dite « objective », escamote pourtant complètement les problèmes et les inconnues liées à l'énergie nucléaire (cf. « Le Kilowattheure »). Et lui-même réussit (cf. Conférence au Cercle Démocratique à Lausanne l'hiver dernier) à parler des besoins énergétiques et de l'énergie nucléaire sans faire la moindre allusion à ces problèmes, ne serait-ce que la durée de la nocivité des déchets !

6. Pour sa part, le Président de l'Association suisse pour l'énergie atomique (ASPEA), M. Winkler, s'est récemment permis de taxer les antinucléaires de « victimes d'extrémistes et d'anarchistes » (sic), incitant presse et politiciens à n'être pas trop complaisants envers eux, niant en bloc le sérieux des savants opposés à l'énergie nucléaire !

Alors, je m'interroge : Où donc, au fait, se manifeste la modération des producteurs d'électricité ? Systématiquement opposés à toute forme de divergence par rapport à leurs projets, ces Messieurs n'ont à montrer, sous une apparence « posée et calme », que leur absolue intransigeance, leur volonté d'imposer à la population leurs idées et, pis, leurs réalisations, sans jamais mettre en question leurs présupposés.

Auront-ils un jour la probité élémentaire de se demander quelle est l'origine de l'opposition anti-nucléaire et de convenir que ce sont eux-mêmes qui la suscitent par leur inflexibilité initiale et obstinée ? Ils préconisent le calme dans le dialogue ? Mais, dans le dialogue, seul importe leur point de vue ! Et quelle piètre conception de la démocratie chez ces gens qui discréditent sans vergogne — en voulant même les museler — (cf. M. Winkler) tous ceux (simples citoyens, politiciens et même savants) qui, refusant de croire au dogme positiviste de l'infailibilité technique et humaine, s'élèvent contre le fait qu'on va léguer à nos descendants des déchets dangereux pendant des millénaires et s'opposent au surrégénérateur, clé de voûte de la politique des centrales nucléaires « classiques » (...)

« Consomme et tais-toi », voilà en réalité le slogan dont les promoteurs de l'énergie nucléaire voudraient que chacun se contente, comme le confirmait M. Jacques Desmeules, directeur de la Compagnie vaudoise d'électricité, lorsqu'il recommandait, le 14 juin dernier, aux milieux religieux soucieux de ces problèmes de « s'occuper de leurs affaires » !...

Eh bien, même si je regrette moi aussi, à certains égards, la politisation du débat nucléaire, je tiens à dire ma plus vive reconnaissance à tous les hommes politiques que l'intransigeance des promoteurs incite et même force à s'engager, parallèlement à des savants et à de simples particuliers, en faveur d'un débat véritable fondé sur une information qui, montrant les avantages de cette forme d'énergie, souligne aussi — et impérativement — dangers et inconnues qui subsistent.

Tout en espérant que les promoteurs du nucléaire vont changer de pratiques et respecter vraiment envers autrui les règles du jeu qu'ils lui recommandent d'appliquer, je suis de ceux qui disent qu'il est grand temps que soit institué un moratoire de quatre ans pour que s'instaure un débat national authentique et que finisse ainsi le Temps du mépris. Il aura déjà trop duré.

Jean Curchod

## La grande misère des jardinières d'enfants

*Que n'a-t-on pas entendu, ces dernières semaines, sur les charmes de la vie de famille? Quelles promesses n'a-t-on pas faites à propos de l'aménagement de la vie des mères aux prises avec les difficultés de la maternité? Et en vérité, il y a bien là encore du pain sur la planche! Sans aller jusqu'à des questions fondamentales comme la mise sur pied de l'assurance-maternité, examinons simplement la situation faite aux jardinières d'enfants... Un constat qui a valeur d'exemple, si l'on comprend l'importance de la tâche réservée à ces pédagogues.*

Exposition des travaux d'élèves, chants, productions diverses, la cérémonie de remise des diplômes de l'Ecole de jardinières d'enfants de Genève ne manquait pas de charme. Le discours de la directrice sacrifiait à la tradition: il promettait un bel avenir aux dix-neuf diplômées. Quelques mois plus tard, cinq d'entre elles n'ont pas ou n'ont plus d'emploi, et quatre sont déjà inscrites au chômage.

### Perspectives amères

La plupart des jardinières qui travaillent n'ont ni contrat ni sécurité de l'emploi. Quant aux salaires, ils varient de 1000 francs à 2200 francs par mois. Ceci après neuf années de scolarité obligatoire, et généralement six années d'études secondaires et spécialisées. Pour toutes celles qui considèrent que cette vocation est une profession qui mérite salaire, qui n'ont ni mari ni relations, les perspectives sont amères.

Confrontées aux problèmes de l'emploi, à des conditions misérables de salaire et de travail, des jardinières ont commencé à se syndiquer: une quinzaine d'entre elles appartiennent au groupe des travailleurs sociaux de la VPOD. Une première assemblée générale a réuni une soixantaine

de jardinières et permis d'établir un contrat-type pour la profession.

Une tentative de négociations avec la Fédération des jardins d'enfants s'étant soldée par un échec, le groupe des travailleurs sociaux de la VPOD auquel appartiennent les jardinières d'enfants avait organisé jeudi 22 septembre une conférence de presse. Les sujets de doléances ne manquent pas: une jardinière doit s'occuper de plus de 40 enfants, l'une ne peut prendre son propre enfant au jardin, etc. Les revendications publiées dans le communiqué de presse sont-elles excessives? Les jardinières d'enfants demandent:

### Six revendications

- Que le travail soit consacré par un contrat.
- Que ce contrat ne soit pas limité à 10 mois par année (un mois de vacances payées et un mois à la charge de l'employé).
- Que les heures de présence sur le lieu de travail soient payées même si les enfants ne sont pas encore arrivés ou sont déjà partis.
- Que manger en même temps que les enfants ne soit pas considéré comme pause.
- Que les heures supplémentaires soient payées.
- Que les comités de jardins d'enfants paient une assurance de perte de salaire afin de ne pas avoir la caisse vide lors d'une absence.

D'autres propositions concernant les heures de travail et les responsabilités sont discutées. Quant au salaire minimum, il reste à négocier. Il faut savoir que les jardinières ne gagnent pas plus de 2200 francs par mois (une exception: celles qui sont fonctionnaires de l'Etat; mais celui-ci ne recrute plus depuis six ans), les aides-jardinières touchant 450 francs à 700 francs par mois.

Une lettre demandant l'application d'un contrat-type a été adressée à tous les comités de jardins d'enfants. Mais ces derniers ont des statuts très différents: privés, mixtes avec une participation des communes, publics, ou encore coopératives. Pour la formation des jardinières, la situation est tout aussi floue: diplômées des écoles publiques romandes (trois ans d'études selon des program-

mes très différents), diplômées d'écoles privées (parfois un an d'études), certifiées d'instituts de pays étrangers, etc. Mal définie, pas protégée, la profession en réalité n'est pas reconnue.

Et pourtant, faut-il le répéter, ces premières années de la vie — trois à cinq ans pour le jardin d'enfants — sont capitales pour le développement des enfants. Les jardinières, et bientôt les jardiniers — deux seraient en cours de formation à Lausanne — jouent là un rôle important dans le processus de formation et d'éducation. En butte aux divers aspects de la concurrence et de la conjoncture, aujourd'hui elles luttent pour que leur statut soit enfin précisé et amélioré. Pour que leur profession ne soit plus assimilée à un bénévolat.

## Les usages du Conseil fédéral

Les conseillers fédéraux sont intervenus, à la radio et à la télévision, pour donner, sur les scrutins populaires, le point de vue du Conseil fédéral.

Impression défavorable, sans même porter un jugement sur la pertinence des arguments.

D'abord la répartition des tâches soulève quelques interrogations. Pourquoi M. Graber touche-t-il le sujet Albatros et droits populaires? Est-ce par vocation, est-ce par tirage au sort entre les deux Romands? Ces « pourquoi lui et pas l'autre » sont politiquement malsains.

D'autre part si le Conseil fédéral tient à donner son avis, il doit se réserver pour les circonstances où la politique gouvernementale est en jeu. Faut-il donc qu'il descende dans l'arène sur des sujets comme l'initiative Albatros (sans minimiser, bien sûr, l'importance de cette consultation)?

On se demande de même si le Conseil fédéral tirera quelques leçons de l'affaire Savro et des écarts de M. Bonvin. Ou encore de l'affaire du Crédit Suisse. La décision simple qui exigerait des conseillers fédéraux qu'ils ne participent pas, après leur retraite des affaires publiques, à des conseils d'administration, est-elle si pénible à prendre?

# Les bruits ont des oreilles

*Petit à petit, l'idée que tout ne va pas pour le mieux en ce qui concerne l'isolation thermique des bâtiments fait son chemin. Il a fallu la « crise » de l'énergie et l'assèchement des carnets de commandes des entrepreneurs pour que l'on prenne au sérieux ce que les associations de locataires répétaient, elles, depuis longtemps. En effet, à n'en pas douter, le marché de l'isolation offre de nouveaux débouchés dans le secteur de la construction (en une première étape surtout pour des branches du « second œuvre »). Une évolution des mentalités qu'il fallait souligner.*

*Et le mouvement de « prise de conscience » devrait s'accélérer après les dernières déclarations de M. Chevallaz fermant explicitement la porte à un « plan de relance » mis au point par la Confédération au bénéfice des entrepreneurs (discours prononcé devant la Conférence suisse de la construction).*

*Reste que les bonnes intentions semblent se borner pour l'instant à l'exploitation commerciale des nouvelles données économiques révélées par la tension sur le marché de l'approvisionnement énergétique. Preuve en est le peu d'attention que l'on porte à l'isolation phonique, elle aussi partie intégrante d'une certaine qualité de la vie indispensable aux locataires.*

« Si vous n'arrêtez pas, je prends mon mousqueton ! » Visiblement les noctambules en ultimes discussions entre la sortie du bistrot et les voitures n'ont rien compris. Mais quand une silhouette apparaît à une fenêtre du quatrième avec une arme à feu, alors c'est la débandade. Combien de scènes plus ou moins semblables les soirs d'été à l'heure de la fermeture des cafés, dans les rues où claquent les portières des voitures et tournent les moteurs ?

Pourtant les « tapages nocturnes » ne constituent pas les nuisances les plus graves. Il y a pire : le flux de la circulation dans certaines artères, le

fracas des avions dans les régions proches des aéroports. Partout maintenant, sur les lieux de travail, dans les appartements, les bruits font partie de la vie moderne.

Presque tous les immeubles construits durant le « boom » de ces dernières années n'ont pas une isolation phonique suffisante. Les maîtres d'œuvre ne s'en préoccupaient guère : la qualité de la vie n'était pas une revendication primordiale. Il fallait construire vite, en quantité considérable pour répondre à la demande, c'était aussi le temps des profits maxima. Alors on rabotait sur les matériaux, les fenêtres, les gaines des installations sanitaires et électriques. Résultats : des milliers d'immeubles où des gens vivent en commun sans se voir mais en s'entendant.

A Meyrin (Genève), rue des Boudines, dans un bâtiment tristement célèbre, l'intimité partagée est garantie. Quand il y a un match de coupe à la télé, il n'est même pas nécessaire d'ouvrir son poste : les reportages se répercutent dans tous les étages.

## L'enfer, c'est les autres...

A la Servette, dans un immeuble avec une entrée en marbre de grand standing, on doit subir la vie quotidienne des autres avec les baignoires qui se vident, les toilettes qui dégorgent, les musiques et les chansons, les voix et les murmures, les querelles et les amours. Ici et ailleurs, dans les quartiers populaires surtout, l'enfer c'est les autres. Cette situation est d'autant plus grave qu'elle affecte des personnes dont les conditions de vie sont déjà difficiles.

Qu'ils soient internes ou externes, les bruits qui dépassent un certain niveau deviennent vite intolérables. Même si les oreilles sont bloquées avec des boules Quiès.

Les nuisances, le « coût social » ne peuvent pas être évalués dans l'immédiat. Plusieurs enquêtes ont déjà révélé que des émissions de bruits abusifs engendraient des tensions qui sont souvent à l'origine de maladies psychosomatiques et de toxi-

comanies diverses (drogues, alcool, médicaments). Les bruits sont sans doute un des fléaux les plus insidieux de notre temps. Les écologistes l'ont bien senti qui ont lancé une initiative contre le bruit des autoroutes. Prenez le cas de Genève, par exemple ! Là, c'est un des plus jeunes députés au Grand Conseil, M. R. Longet, qui a posé la question écrite suivante : « L'importance d'une bonne isolation phonique devant les nombreux bruits transmis par les parois, les conduites, les fenêtres, n'est actuellement plus contestée; la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) vient d'ailleurs de publier une norme à ce sujet. Le Conseil d'Etat est-il prêt à incorporer les dispositions de cette norme dans la réglementation cantonale sur les constructions ? »

## Deux nuisances, deux mesures

Dans une réponse circonstanciée, le Conseil d'Etat relevait que la SIA avait émis deux séries de directives, les normes 180 pour l'isolation thermique dans les bâtiments et les normes 181, pour l'isolation acoustique (les premières ont dès cette année valeur légale obligatoire : le Grand Conseil a adopté un article nouveau dans la loi sur les constructions et installations diverses; ces mesures visent à réduire les déperditions d'énergie).

Pour le Conseil d'Etat, il ne s'agissait pas d'introduire des dispositions pour faire respecter certaines règles de l'art dans la construction, il fallait faire participer le constructeur à la politique générale de lutte contre le gaspillage énergétique. En conséquence, il ne voyait pas « la nécessité d'incorporer dans le règlement spécialement la norme SIA 181 concernant l'isolation phonique, pas plus que cela n'a été le cas jusqu'ici pour les autres normes SIA ayant pour unique but de concrétiser les règles de l'art ».

## Les règles de l'art

Tout bien pesé, on comprend mal la logique de cette réponse. Si les normes pour l'isolation ther-

mique étaient appliquées, pourquoi fallait-il leur donner une valeur contraignante ? Les constructeurs, quand ils ne sont liés par aucune disposition légale concrète, ne respecteraient-ils pas les règles de l'art ? La qualité de l'environnement n'a-t-elle pas d'importance parce qu'elle n'est pas une valeur économique ? Ne faudrait-il pas légaliser l'ensemble des normes SIA pour que les maîtres d'œuvre « ne soient pas tentés de faire ce qu'ils veulent » ?

Pour les habitants, il reste donc, selon les cas, à faire appel au poste de police le plus proche. Ou encore à la brigade anti-bruit. Ou enfin au service de toxicologie industrielle, d'analyse de l'air et de protection contre le bruit. Ses experts sont souvent appelés pour mesurer l'intensité et le degré de gêne des bruits. Depuis le début de cette année, ils ont reçu plus de 250 appels. Dans de nombreux cas, les nuisances peuvent être atténuées et même éliminées. Les experts distinguent trois catégories de personnes : celles qui sont insensibles aux bruits, celles qui ont une sensibilité normale (la majorité), celles enfin qui se plaignent sans cesse. Si certains appels effectivement ne sont pas fondés, la plupart en revanche montrent que le bruit est un problème de société.

En définitive, il est très regrettable qu'il n'y ait pas de législation fédérale précise sur ce sujet, que les diverses commissions cantonales aient finalement peu de moyens d'action. La stratégie à adopter : combattre l'origine des bruits, c'est-à-dire les autoroutes, la politique de l'automobile et du développement tous azimuts. Pour les bruits internes, on constate malheureusement qu'il faut imposer une législation pour que les constructeurs appliquent les normes et les règles de l'art. Car les gens ont le droit de vivre sans désagrément dans les bâtiments, c'est-à-dire de faire avec une famille les bruits de la vie quotidienne sans importuner les voisins et sans être importunés. Il faut donc qu'ils ne craignent pas de se plaindre auprès des instances concernées, il faut qu'ils dénoncent les mal-façons, qu'ils ne subissent plus en silence toutes les agressions des bruits.

VAUD

## Les odeurs d'Epurex planent sur Savro

Vaud : scandale Epurex. En mars, on annonce la faillite de cette société spécialisée dans le traitement des eaux usées, avec un découvert de 15 à 20 millions, ainsi que l'arrestation de son directeur, qui a jonglé avec une trentaine de sociétés financières et immobilières. Plusieurs communes ont commandé une usine d'épuration à cette société particulièrement bien introduite dans le canton (l'un des administrateurs est un ancien conseiller national radical, ancien syndic d'Yverdon, président de l'Union des communes vaudoises) : elles subissent de lourdes pertes, sans parler des entreprises sous-traitantes.

Valais : scandale Savro. Pendant que l'enquête se poursuit du côté des services de l'Etat, Savro cherche à se tirer d'une situation financière difficile. La correspondante valaisanne de la TLM fait état d'un éventuel rachat par une entreprise tessinoise, la « Construzioni stradali e civili SA de Lugano » (CSC). L'opération serait facilitée par la présence dans les deux conseils d'administration du préfet Maurice d'Allèves (le démenti apporté à cette nouvelle par le nouvel administrateur-délégué de Savro SA, M. Philippe Henchoz n'a, semble-t-il, convaincu personne dans les milieux immobiliers valaisans).

Jusqu'à maintenant, rien ne semblait lier ces deux scandales, si ce n'est la parenté de mœurs politico-commerciales douteuses, radicales d'un côté, démo-chrétiennes de l'autre.

Si CSC rachète Savro, certains des « sauveurs » de l'entreprise valaisanne seront des hommes qui ont l'expérience du scandale. Deux hommes font en effet partie du conseil d'administration d'Epurex et de « Construzioni stradali e civili SA de Lugano » : André Martin, ancien syndic radical d'Yverdon, Paul Torche, PDC bien connu à Fribourg.

Après les odeurs d'Epurex, pourquoi ces admi-

nistrateurs radicaux et PDC feraient-ils les délicats pendant que leurs congénères politiques se scandalisent des déficits des collectivités publiques et demandent avec des trémolos dans la voix des « économies » sur le dos des faibles et des petits contribuables ?

NOTE DE LECTURE

## L'exploitée

Il faut saluer la réédition, en offset, du mensuel « L'Exploitée »<sup>1</sup> qui fut publié de 1907 à 1908 par Margarethe Faas.

Ce journal se voulait l'« Organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages ».

Aux thèmes du féminisme (contraception, lutte contre la répression pénale de l'avortement) s'ajoute le soutien des revendications des ouvrières sur les lieux de travail. Ces numéros sont dominés notamment par les échos de la grève chez Vautier-Cigares (Yverdon), le boycottage de cette fabrique, et le soutien à une coopérative de production ouvrière.

En 1909, Margarethe Faas, mal à l'aise dans la hiérarchie syndicale, démissionne de son poste de secrétaire de l'Union syndicale.

Son journal, « L'Exploitée », est un document essentiel, et émouvant, de notre histoire. **A. G.**

<sup>1</sup> Aux Editions Noir.

## A NOS ABONNÉS

Nous mettons, ces jours-ci, la dernière main à l'organisation des envois de « Domaine Public » à l'essai aux personnes dont vous avez bien voulu signaler l'intérêt « éventuel » pour cet hebdomadaire.

Merçi encore à tous ceux qui ont pris la peine de nous retourner le talon de la circulaire prévu à cet effet ! Inutile de dire que nous restons à votre disposition si quelque nom vous venait encore à l'esprit...

PS. « Domaine Public » et le beau lac de Bâle... seront les hôtes du Parti socialiste genevois à l'occasion de son festival d'automne. Ceux qui aiment le rock retro ou qui souhaitent rencontrer des membres de l'équipe DP-Genève seront donc les bienvenus le samedi et le dimanche 8 et 9 octobre à la salle communale de Plainpalais.

## POINT DE VUE

### Notules

Non seulement la gauche française est en train de se ridiculiser à grande vitesse — en offrant le lamentable spectacle de ses dissensions et de son immaturité — elle est encore en train de prouver qu'il n'est pas possible de tirer de ses principes politiques un projet cohérent de société.

Les idéologies (appelons ça comme ça) de MM. Mitterrand-Marchais fuient par tous les bouts. Ce qui n'amuse même plus les Français.

Dans le numéro de juin de « The Ecologist », Edward Goldsmith discute de l'avenir du Canada (The future of an affluent society — The case of Canada).

Et de quoi Goldsmith parle-t-il en premier lieu ?

D'évolution de la population, de la probabilité de changements climatiques, de production agricole.

De choses sérieuses, quoi.

MM. Mitterrand-Marchais, eux, rêvent de faire

le beau temps en France. Ils se chamaillent donc sur la nationalisation des nuages. Pas de doute qu'ils vont se faire rincer.

\* \* \*

L'accueil du président allemand Scheel à Berne, la semaine dernière, a été accompagné — ont dit les gazettes — d'un « déploiement de forces sans précédent ».

Bizarre autant qu'étrange.

Puisque ces beaux messieurs ont tant la trouille d'un attentat, pourquoi ne voyagent-ils pas incognito, avec fausse barbe et lunettes noires ? Pourquoi tout ce cinoche, ces soldats, ces blindés, ces tireurs d'élite ? (Aux frais des contribuables). Certes, il faut voir là une manière de décorum destiné à éberluer le con moyen, à faire croire à l'importance des acteurs et de leur jeu.

Ces présidents d'Etats dits démocratiques qui se prennent pour le Grand Mogol ou le Grand Turc, ça a mauvaise façon.

*D'autant plus qu'ils n'ont même pas un harem convenable...*

Lorsque des pétitionnaires ou les promoteurs

d'une initiative fédérale s'en vont remettre à Berne leurs paquets de signatures, c'est à peine si un concierge consent à se remuer. Pas de réception, pas de tapis, pas d'orchidées. C'est tout juste si l'on envoie pas un car de gendarmes pour prévenir le désordre...

Que se présente le moindre diplomate et commencent les salamalecs et les ronds-de-jambe, les cuvées réservées et les banquets princiers. Il y a comme une *différence de traitement*, non ?

\* \* \*

A propos de terrorisme et d'événements dans ce genre : lisez donc « Les pionniers du chaos » de Norman Spinrad (Editions Champ libre, Paris 1975) et « La Guêpe » de Eric F. Russel (Ed. Opta, Paris, 1974). Passionnant ! La science-fiction voit plus loin.

Et, pour vous remettre, achetez « Tschaï » de Jack Vance (Ed. Opta, 1971, 2 vol.). Flamboyant ! C'est six cent septante milliards de fois plus intelligent que du Maurice Métral...

Gil Stauffer

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Terrorismes

Affaire Schleyer.

1. Je suis d'accord avec Ziegler, Durrenmatt, Muschg et tous les autres, qui ont précisé leur point de vue dans « Tat » : les attentats terroristes, enlèvements, etc., sont à rejeter absolument, par principe et par opportunité, puisqu'il est clair qu'ils n'aboutissent à rien, ne font qu'aggraver la répression d'une société — pas seulement celle de l'Allemagne fédérale — qui tend de plus en plus manifestement au « fascisme ».

2. Comme je l'écrivais ici même (DP 420), me paraissent complices non pas tant les intellectuels

de gauche — après tout, en ce qui me concerne, je sympathise avec les mouvements non-violents, et je ne suis pas le seul — que les partisans de l'exportation des armes, qui furent majoritaires lors de la dernière votation. Je ne me fais pas d'illusions : les terroristes se seraient tout de même procurés des armes — le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on leur a facilité la tâche et qu'on s'est enlevé le droit de s'indigner...

#### La guerre à vingt-quatre ans

3. Tout ceci dit, je pense comme Meienberg (dans « Tat », toujours) qu'il vaut la peine de bien savoir qui est M. Schleyer :

Né le 1<sup>er</sup> mai 1915 à Offemburg, Hans Martin Schleyer adhère en 1931, à 16 ans, aux Jeunesses

hitlériennes — c'est-à-dire *avant* l'arrivée au pouvoir de Hitler, et donc volontairement<sup>1</sup>. Il en sort pour entrer dans la SS (N° 227 014), dont on se rappelle qu'elle fut déclarée criminelle *en tant que telle* par le Tribunal international de Nuremberg. Il y monte en grade et en cette qualité, il prend part dès 1934 à l'alignement de la Ruprecht-Karl Universität de Heidelberg, puis de l'Université de Fribourg-en-Brisgau.

A cette occasion, en mai 1937 — il a 22 ans et porte le titre de *Amtsleiter, NS-Reichsstudentenführer* — il dénonce le recteur de l'Université, Pr. Dr. Metz, pour avoir a) fait ou laissé décorer

<sup>1</sup> Je tire les renseignements qui suivent du « Grosses Bundesverdienstkreuz » de Bernt Engelmann, paru chez Rowohlt en 1974.

l'Université lors de la Fête-Dieu; b) pour ne l'avoir pas fait lors de la fête nationale-socialiste du 1<sup>er</sup> mai; et c) pour lui avoir interdit à lui, Hans M. Schleyer, de prendre la parole lors d'une rencontre sportive entre les universités de Fribourg et de Bâle...

En 1938, nous le retrouvons en Autriche, chargé de la mise au pas de la Leopold-Franzens-Universität d'Innsbruck.

Survient la guerre : le voici « für kurze Zeit » mobilisé dans une unité de chasseurs alpins. Bientôt, il est déclaré « UK » (*unabkömmlich* : indispensable !) et chargé de la mise au pas de l'Université de Prague. De là, il accède au poste de *Leiter des Prager Präsidialbüros*, chargé tout spécialement de l'alignement et du déplacement des industries tchèques utiles à l'effort de guerre, et comme tel, collaborateur étroit de SS Oberstgruppenführer

Heydrich, le bras droit de Reichsführer der SS Himmler, exécuté par les patriotes tchèques en 1942...

Schleyer demeure à Prague jusqu'en 1945.

Il ne semble pas avoir été « dénazifié », ni aucunement inquiété pour ce passé chargé. En tout cas, dès 1951, on le retrouve à un poste de commande chez Daimler-Benz AG.

Est-il besoin de préciser que ce « Voile » (*Schleier* !) fort transparent a tout fait pour semer les embûches sous les pas de Willy Brandt et des socialistes, et qu'il est l'ami intime de Franz-Joseph Strauss ?

Comme on voit, si rien n'excuse le recours à la violence, ce n'est pas toutefois par hasard que Schleyer a été « choisi » : au sens défini à Nuremberg, il fut en effet un criminel de guerre !

J. C.

## DANS LES KIOSQUES

### Objectif atteint

Roger Schawinsky est rédacteur en chef de « Tat », le quotidien dont la présence s'affirme depuis le 4 avril alors que « Die Tat », dont il reprenait la succession, n'avait qu'une très faible audience. Les sections de Bâle-Ville et Bâle-Campagne de l'Alliance des Indépendants lui ont demandé un exposé sur son entreprise dont la « Basler Zeitung » a rendu compte (No 231).

Voici des faits précis : la vente quotidienne est de 64 000 à 67 000 exemplaires, ce qui correspond à l'objectif qui avait été fixé pour la fin de la première année de parution, donc dans six mois. Schawinsky : « Ce succès est unique en Suisse. Nous sommes acceptés, nous sommes cités sur le plan international et sur de nombreux sujets nous informons de manière plus actuelle et plus vite que d'autres journaux suisses. » Au surplus, alors que le lancement d'un nouveau journal demande au moins une année, « Tat » a été préparé en six mois ce qui explique certaines maladies de jeu-

nesse du début. Le journal veut rester fidèle aux idéaux de Gottlieb Duttweiler : protection des consommateurs, protection des femmes et protection des faibles.

Le style « boulevardier » du quotidien Migros fut critiqué pendant la discussion, mais Schawinsky se distança expressément du « Blick » et annonça, en primeur, que « Tat » publierait en exclusivité le rapport Wallraff, ce journaliste critique allemand qui a pu travailler pendant quelques temps « incongnito » dans le journal allemand « Bild » (presse Springer).

Le 45% du tirage de « Tat » est vendu dans la région de Zurich. Des gros gains sur le plan de la vente, par rapport à « Die Tat » sont enregistrés à Berne, à Bâle et en Suisse orientale. Une édition dominicale et des éditions régionales sont envisagées.

En revanche, l'initiative pour les consommateurs lancée dans la première édition ne semble pas avoir véritablement démarré. Un participant a avancé le chiffre de 20 000 signatures recueillies. — Lu dans « Sonntags Blick » (38), un bon article illustré sur Anny Klawa-Morf, âgée actuellement

de 82 ans, et qui a milité pendant plus de 70 ans dans le mouvement ouvrier suisse.

— Découvert dans « Welt am Sonntag », hebdomadaire dominical allemand, deux grandes pages sur des immeubles à vendre en Suisse. Le bon temps reviendrait-il pour les spéculateurs ?

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », un dossier sur la mode des tests qui fait rage outre-Atlantique (« qui teste les organisateurs de tests » ?), avec un détour dans notre pays où ont été « testées », entre autres, les capacités intellectuelles des enfants de ressortissants étrangers.

— Dans le supplément de fin de semaine de la « Basler Zeitung », deux pages consacrées aux artistes suisses à Paris, une « ouverture » du côté des « nouveaux philosophes » sous la forme d'une synthèse signée Jürg Altwegg (« nouveaux philosophes ou nouveau pessimisme ? »), une page entière où s'expriment deux approches totalement divergentes des mouvements de femmes.

## Internationale du béton

Le corps électoral genevois a nettement rejeté voilà des mois de cela la continuation des travaux autoroutiers à travers le canton.

Qu'à cela ne tienne; le Conseil d'Etat a plus d'un tour dans son sac quand il s'agit de relancer l'industrie du béton. Grand Conseil et Conseil municipal de la ville sont priés d'accepter des crédits qui permettront d'augmenter le capital-actions de la Société du tunnel du Mont-Blanc, maître d'œuvre de l'autoroute A42 qui doit passer au pied du Salève.

Il n'est pas exclu que les collectivités genevoises prennent en charge la construction entre Lathoy et Annemasse ou, à défaut, rachètent le péage à ladite société.

L'internationale du béton se porte bien et comme chacun le sait le canton de Genève regorge d'argent...

## VOTATIONS FÉDÉRALES

### Après le 25 septembre

Rarement consultation populaire aura suscité des commentaires aussi divergents à travers la Suisse. Au point que les réactions des « milieux autorisés » après le quadruple « non » du 25 septembre devront être analysées avec autant d'attention que les résultats du scrutin lui-même. A chaud, et au-delà de cet immobilisme qui semble être la marque principale de la votation, trois points de repères qui devront, à notre avis, marquer la politique nationale ces prochains mois.

1. Le 25 septembre, c'est l'affirmation d'un front du refus, né d'un réflexe de peur, — peur devant les visions apocalyptiques développées par les adversaires de la « solution » des délais qui ont su efficacement tirer parti d'une certaine angoisse (des fœtus qui parlent...) face au mystère de la vie et de la mort; — peur devant une prétendue « étatisation » du logement : exploitation systématique de slogans

*Les votations « en blanc » organisées dans des écoles supérieures de la ville de Genève consacrent l'importance d'une rupture entre les générations, toutes réserves faites bien sûr sur la fiabilité de ce moyen-là d'investigation...*

*Voyez plutôt les résultats enregistrés ! La catégorie des moins de vingt ans s'est prononcée dans certains cas avec une majorité de plus de 70% pour l'initiative Albatros, avec une majorité de plus de 80% pour l'initiative sur la « solution » des délais.*

« anti-collectivistes » qui ont largement fait leurs preuves lors de précédentes votations; — peur devant les minorités actives, peur d'être interpellé par les droits populaires au-delà des normes rassurantes du traditionnel « consensus » national.

L'extrême sensibilité des citoyens et des citoyennes à des campagnes à l'emporte-pièce sur des sujets

extrêmement délicats devra faire l'objet d'un diagnostic détaillé.

2. Le 25 septembre c'est aussi l'affirmation d'un nouveau clivage dans la population helvétique : deux modes de vie s'affrontent, du centre à la périphérie du pays, des villes au reste du territoire. Cette division-là prend d'une certaine façon la relève de l'affrontement classique « droite-gauche ». Et ce nouveau fossé est particulièrement sensible lorsque l'on donne l'occasion de s'exprimer à des tranches de population touchées en première ligne par des problèmes précis : voir l'initiative Albatros, acceptée nettement par les villes de Genève (17 498 voix contre 11 159), de Zurich (70 548 à 51 857) et de Bâle (36 011 à 28 964).

D'une certaine manière, le fédéralisme pourrait trouver là un nouvel élan ! Ici revenons encore à

---

### Ces journaux qui se disent libres et d'information

Les quotidiens romands — et plus encore les genevois — se sont toujours distingués par la place réduite qu'ils offrent au courrier des lecteurs. L'argument de la faible qualité de ce courrier ne tient pas; plusieurs grands journaux alémaniques ont fait la preuve du contraire.

Reste une solution : si vous avez de l'argent, investissez-le en publicité, une publicité suffisamment importante pour vous donner le droit de vous exprimer librement dans les colonnes du journal qu'ainsi vous subventionnez. Vue de l'esprit ? Pas pour certains.

Depuis plusieurs semaines, deux lecteurs qui signent O. Juillard et J.-P. Kupferschmid s'expriment chaque vendredi sur un quart de page dans « Tribune immobilier », un cahier spécialisé de la « Tribune de Genève »; surtitre « Tribune libre ». La qualification prend toute sa saveur quand on précise que ces auteurs occasionnels, mais réguliers avant le 25 septembre, sont deux régisseurs importants de la place — Juillard et Bolliger, Société privée de gérance.

l'initiative Albatros : si les normes « antipollution » sont affaires fédérales, tout le domaine de la circulation automobile reste largement de la compétence communale, voire cantonale...

3. Le 25 septembre, c'est aussi, paradoxalement, l'occasion d'un certain optimisme. Certes, la déception est vive parmi les partisans de la « solution » des délais, parmi ceux qui ont soutenu l'initiative pour une protection efficace des locataires ou l'initiative Albatros, comme chez ceux qui ont combattu le démantèlement des droits populaires (voir les derniers numéros de DP !). Mais à bien y regarder, la consultation populaire a révélé des rapports de forces plus nuancés que ceux qui étaient apparus au Parlement : on se souvient de quelle façon Albatros avait été balayée par les parlementaires, par exemple... Ces courants populaires-là ne peuvent plus être négligés.

---

Ces deux privilégiés, au cours des semaines précédant la votation sur l'initiative pour une protection efficace des locataires, ont pu impunément critiquer ladite initiative, mettre en cause l'impartialité des juges appelés à trancher les litiges entre bailleurs et preneurs de logements, brosser un tableau idyllique de la situation des locataires, sans que la contradiction leur soit portée. Une tribune libre en forme de chasse gardée en quelque sorte !

S'il reste un minimum d'éthique professionnelle au rédacteur en chef de la « Tribune de Genève », il peut encore, pour la gouverne de ses lecteurs, préciser que le supplément du vendredi n'est qu'un support publicitaire entièrement payé par les milieux immobiliers qui s'y expriment librement. Si G.-H. Martin a quelque idée du journalisme d'information il peut faire mieux encore : que ce supplément devienne un lieu de débat où toutes les parties présentent leur point de vue sur les problèmes du logement.